

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

---

## 3 - GARONNE BIOLOGIQUE : QUALITÉ ET MILIEUX

### 3.1 – Le suivi de la qualité des eaux de l'estuaire de la Gironde

---

#### RAPPORT

-----

#### **RAPPEL**

L'estuaire de la Gironde est issu de la confluence de la Garonne et de la Dordogne au niveau du Bec d'Ambès. Long d'environ 80 km, pour une superficie de 635 km<sup>2</sup>, il constitue le plus grand estuaire d'Europe Occidentale. Avec un débit moyen de 900 m<sup>3</sup>/s, la Gironde est l'exutoire d'un vaste bassin versant dont 65 % du débit provient de la Garonne (57 000 km<sup>2</sup>) et 35 % de la Dordogne (24 000 km<sup>2</sup>).

Depuis une dizaine d'années il est noté une extension du bouchon vaseux présent dans l'estuaire de la Gironde et sa remontée très en amont sur la Garonne, la Dordogne et l'Isle. Cette évolution est de nature à modifier le fonctionnement qualitatif de l'écosystème fluvio-estuarien « Garonne Dordogne Gironde » en pénalisant l'ensemble des usages qui s'y expriment. De nombreuses hypothèses ont été avancées pour expliquer ce phénomène, notamment les modifications morphologiques (extraction de matériaux) et hydrologiques (régimes d'étiages et de crues) de la Garonne et de la Dordogne. Toutefois, en l'état des connaissances aucune hypothèse n'est validée.

Face à cette situation, la Commission du Milieu Naturel Aquatique (CMNA) du Comité de bassin Adour-Garonne a approuvé, dès 1999, le principe d'un programme d'études et d'observation de l'estuaire.

Dans ce cadre, la constitution d'un réseau de mesure en continu de la qualité des eaux de l'estuaire a été proposée. L'objectif était de pouvoir suivre en continu l'évolution de la qualité des eaux au moyen d'un réseau homogène de quatre stations de mesures, réparties sur la zone de balancement des marées entre l'estuaire central, Bordeaux, la Garonne et la Dordogne, sous responsabilité de maîtres d'ouvrages différents :

- le Port Autonome de Bordeaux (PAB) pour la station de Bordeaux,
- le Smiddest pour la station « estuaire central »,
- Epidor sur la station « Dordogne aval »,
- le Sméag pour la station « Garonne aval » implantée sur la commune de Portets en Gironde.

## **CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DE LA STATION "GARONNE AVAL"**

Le 19 décembre 2002, le comité syndical du Sméag a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la mise en place de la station « Garonne aval » située à Portets en Gironde. La construction et l'installation de la station ont été commandées à l'IFREMER pour un montant de dépenses plafonnées à 90 000 € HT, soit 107 640 € TTC.

La station a été construite au printemps 2004, testée puis installée fin 2004 sur le ponton communal de Portets en Gironde. Après une période de test, elle a été réceptionnée et inaugurée le 3 février 2005. Cette réunion a permis au Sméag de s'assurer que les travaux prévus ont été réalisés conformément au cahier des charges. **La station est depuis cette date entrée dans sa phase d'exploitation.**

Sa maintenance est assurée par l'université de Bordeaux 1, dans le cadre de convention tripartite pour l'exploitation de la station de mesure en continu de la qualité de l'eau en Garonne à Portets, signée le 2 septembre 2004 entre le Sméag, l'université et la commune de Portets, pour une période de 3 ans, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2007.

Pendant cette période, le coût de la maintenance est pris en charge par l'Université de Bordeaux, l'Ifremer et la Diren Aquitaine (cette dernière n'ayant financé que la première année). A titre d'information, le coût annuel de la maintenance des quatre stations avait été estimé à 57 000 €. Seules l'assurance de la station et la location du ponton municipal sont restées à la charge du Sméag, pour un montant annuel d'environ 1 050 €.

Depuis sa mise en service, la station a connu quelques arrêts dus à des opérations de maintenances ou des pannes mineures. Le 12 août 2006, la station a été endommagée par un tronc d'arbre qui a arraché la perche de prélèvement de l'eau. Elle a été réparée le 8 novembre, après 57 jours d'arrêt. En effet, il a fallu faire fabriquer la pièce de rechange. Cet arrêt est malheureusement intervenu pendant d'étiage, période qui a une influence importante sur le bouchon vaseux. Le 1er décembre 2006, la station a été arrêtée suite au vol du câble d'alimentation électrique de la station.

Comme l'année dernière, les données ont été publiées sur notre site Internet pendant la campagne de soutien d'étiage 2006. Nous envisageons pour l'an prochain, de publier également les données des stations de Bordeaux et de Pauillac.

A partir de 2007, la phase d'exploitation durable et pérenne de l'ensemble du réseau de mesure du suivi de la qualité des eaux de l'estuaire, doit se mettre en place, selon les modalités discutées au sein du Comité de Pilotage composé des quatre propriétaires, de l'université et de l'Agence de l'eau. Ces modalités sont formalisées dans un **accord de consortium** entre les parties, définissant les rôles et implications de chacun (voir en annexe le projet). Cet accord est conclu pour une durée de trois ans. Les principaux éléments de cet accord sont les suivants :

- l'université de Bordeaux 1 continuera à assurer la maintenance des stations, avec toutefois un suivi plus régulier et la mise en place d'une astreinte afin de déceler et d'intervenir rapidement sur les pannes (y compris au mois d'août),
- les coûts de la maintenance sont estimés à 68 600 €. L'Agence de l'eau apporte un financement de 50 % (désengagement de l'Etat), le reste est partagé entre les cinq partenaires suivant : Sméag, Smiddest, Epidor et Port autonome de Bordeaux et EDF,
- le principe de la mutualisation des coûts entre les stations a été retenu (chaque maître d'ouvrage apporte la même somme), ainsi que le principe du provisionnement pour le remplacement des pièces d'usure et les dépenses occasionnelles (pannes, avaries),
- le coût annuel à la charge du Sméag sera de 6 860 € ; il intègre la maintenance sur site, la provision pour les pièces d'usure, les dépenses occasionnelles (il ne comprend pas l'assurance et la location du ponton),
- l'Adera (Association pour le développement de l'enseignement et des recherches auprès des universités, des centres de recherche et des entreprises d'Aquitaine) sera le gestionnaire financier des fonds, à qui le Sméag versera sa participation.

En conclusion, le coût annuel à la charge du Sméag relatif à la maintenance de la station de Portets sera de 6 850 €, qui sera versé sur présentation d'une facture à l'Adera. Il convient d'y ajouter 850 € pour l'assurance et 200 € pour l'occupation du ponton municipal soit un total de 7 900 € par an. Cette somme sera inscrite annuellement au budget de fonctionnement du Sméag.

Pour 2007, la maintenance est encore prise en charge par l'université jusqu'au 1er septembre 2007. **Il conviendrait d'inscrire uniquement 1/3 de la somme** (soit 2 287 €) plus l'assurance et l'occupation du ponton **soit un total de 3 337 € (arrondi à 3 500 €).**

En conclusion, je vous propose :

- de valider les conditions de mise en place de la phase d'exploitation durable et pérenne du réseau de mesure du suivi de la qualité des eaux de l'estuaire :
  - maintenance assurée par l'université,
  - mise en place d'une astreinte afin de déceler et d'intervenir rapidement sur les pannes,
  - mutualisation des coûts,
  - provisionnement pour remplacement des pièces d'usure et les dépenses occasionnelles (pannes, avaries),
- de m'autoriser à signer l'accord de consortium formalisant ces conditions,
- d'inscrire au budget 2007 la somme de 3 500 € pour la maintenance à partir de septembre 2007, et la somme 7 900 € pour 2008 et 2009.

**Je vous demande de bien vouloir en délibérer.**

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

---

## 3 - GARONNE BIOLOGIQUE : QUALITÉ ET MILIEUX

### 3.1 – Le suivi de la qualité des eaux de l'estuaire de la Gironde

---

#### PROJET DE DÉLIBÉRATION

-----

VU sa délibération du 15 mars 1996 relative à la création d'une Commission « Garonne – Dordogne » avec l'Etablissement Public Interdépartemental de la Dordogne,

VU sa délibération n°98-06/01-5 du 22 juin 1998 relative à la composition de la Commission « Garonne – Dordogne »,

VU sa délibération n°99-03/07 du 5 mars 1999 relative au programme européen de restauration de l'esturgeon (*Acipenser sturio*),

VU sa délibération n°01-06/06 du 20 juin 2001 relative à la composition de la Commission Mixte « Garonne-Dordogne »,

VU sa délibération n°99-03/07 du 5 mars 1999 relative au programme européen de restauration de l'esturgeon (*Acipenser sturio*),

VU sa délibération D02-12/04 du 19 décembre 2002 décidant d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la mise en place de la station « Garonne aval » située à Portets en Gironde,

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 5 décembre 2006,

VU le rapport du président,

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :**

**VALIDE** les conditions de mise en place de la phase d'exploitation durable et pérenne du réseau de mesure du suivi de la qualité des eaux de l'estuaire :

- maintenance assurée par l'université,
- mise en place d'une astreinte afin de déceler et d'intervenir rapidement sur les pannes,
- mutualisation des coûts,
- provisionnement pour remplacement des pièces d'usure et les dépenses occasionnelles (pannes, avaries).

**AUTORISE** le président du Sméag, propriétaire de la station de Portets, à signer l'accord de consortium qui formalise les conditions de l'exploitation durable du réseau de mesure de l'estuaire.

**DÉCIDE** d'inscrire annuellement au budget Principal, section de fonctionnement, la somme de 7 900 €, correspondant à la somme de la participation annuel du Sméag au fonctionnement de la station (6 850 €), de l'assurance (850 €) et de la location du ponton municipal (200 €).

**DIT** que pour 2007, la maintenance est encore prise en charge par l'université jusqu'au 1er septembre 2007 et décide d'inscrire uniquement 1/3 de la somme plus l'assurance et l'occupation du ponton soit un total arrondi de 3 500 €.